



Fédération
Française
de Scrabble®

S₁ C₃ R₁ A₁ B₃ B₃ L₁ E₁

Rappel du Règlement

A l'issue de cette épreuve, deux classements seront effectués :

- Un classement prenant en compte les handicaps, qui donnera lieu à une dotation fournie par la FFSc (cf. plus loin) ;
- un classement « scratch » (sans les handicaps) avec attribution de pourcentages, PP4 et points de classement selon les barèmes habituels (épreuve par centres en deux manches).

La valeur globale de la dotation attribuée sur le classement avec handicap et par tirage au sort représentera au moins 30% de la redevance perçue.

Classement avec prise en compte du handicap

Le classement avec prise en compte du handicap mesure la performance relative de chaque joueur par rapport aux autres joueurs de la même série (palier distincts).

La formule donnant la performance d'un joueur, exprimée en pourcentage, est la suivante :

$$100 * (\text{points réels du joueur} - \text{points moyens de sa série}) / (\text{top des 2 parties} - \text{points moyens de sa série})$$

Exemple : supposons que le top des deux parties soit de 2000 points et que le score moyen de l'ensemble des joueurs de série 4 A-B participant soit de 1700 points.

Un joueur de série 4 A-B réalisant un score de :

- * 1800 points aura un % handicap de $100 * (1800 - 1700) / (2000 - 1700)$, soit + 33,33%
- * 1700 points aura un % handicap de $100 * (1700 - 1700) / (2000 - 1700)$, soit 0% (score moyen)
- * 1600 points aura un % handicap de $100 * (1600 - 1700) / (2000 - 1700)$, soit - 33,33%

Le classement handicap ainsi mesuré représente bien la performance réelle de chaque joueur parmi les joueurs de la même série : mieux il a joué par rapport aux autres joueurs du même niveau, meilleur sera son pourcentage.

Dotation (sur le classement avec prise en compte du handicap)

1^{er} prix : 1 coffret Smart Box « Séjour et bien être » valeur 194.90 €

2^e prix : 1 coffret Smart Box « week-end gourmand au Cœur du terroir » valeur 165 €

3^e prix : 1 coffret Smart Box « Séjour et Spa » valeur 134.90 €

4^e au 10^e prix : 1 bon pour une inscription à un tournoi en 5 parties dans un festival fédéral

10^e au 20^e prix : 1 bon pour une inscription à un tournoi en 3 ou 4 parties dans un festival fédéral

21^e au 40^e prix : 1 bon d'achat de 20 € dans le catalogue « Promolettres »

Tirage au sort parmi tous les participants au challenge :

Un séjour de 8 jours en pension complète pour 2 personnes chez un de nos partenaires « villages-vacances.

Un séjour de 3 jours en pension complète pour 2 personnes chez un de nos partenaires « villages-vacances.

15 scrabbles de voyage

15 sacoches FFSc

Il s'agit là de la dotation minimale garantie. Elle pourrait être augmentée en fonction de la participation au Simultané, afin que sa valeur atteigne dans tous les cas au moins 30% des redevances perçues par la FFSc à ce titre.



Fédération
Française
de Scrabble®



AVERTISSEMENT AUX JOUEURS

Vous allez disputer le SIMULTANE MONDIAL AVEC HANDICAP. Il s'agit d'un tournoi officiel, vous êtes donc invités à respecter scrupuleusement le règlement, en particulier : respect du temps et des règles concernant l'écriture des bulletins, aucune consultation de documents (écrits ou enregistrés) en cours de partie, pas de conversations même entre les coups.

Les arbitres ont pour consigne, comme lors de tout tournoi homologué, d'attribuer le cas échéant zéros ou avertissements, conformément au règlement.

Il ne s'agit pas de pénaliser les participants, mais d'assurer une parfaite régularité de l'épreuve : merci de le comprendre.

Les deux parties que vous allez jouer ont été tirées aléatoirement. Elles peuvent donc être ouvertes ou fermées, comporter de nombreux mots inconnus ou non, seul le hasard en a décidé. Ce sont des parties normales, nullement sélectionnées, jouez-les donc comme telles.

Bon tournoi à tous.

Jacques LACHKAR
Président de la F.F.Sc.